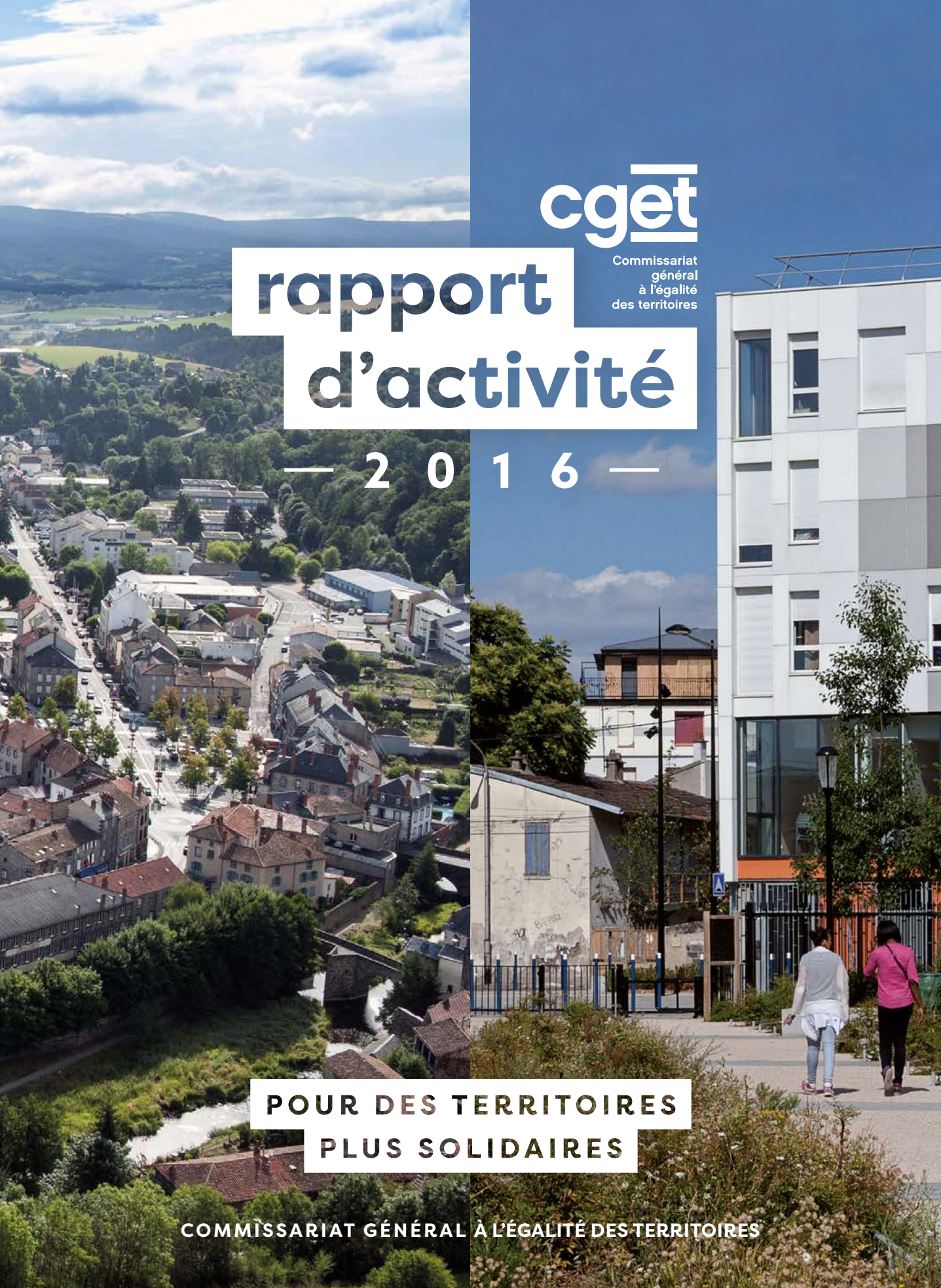




cget

Commissariat
général
à l'égalité
des territoires

rapport d'activité

— 2 0 1 6 —

**POUR DES TERRITOIRES
PLUS SOLIDAIRES**

COMMISSARIAT GÉNÉRAL À L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES

	9	17	25	33	39
3 Éditorial	ADAPTER LES POLITIQUES PUBLIQUES AUX TERRITOIRES	SOUTENIR LES TERRITOIRES LES PLUS FRAGILES	PILOTER DES CHANTIERS TRANSVER- SAUX ET PROPOSER DE NOUVELLES POLITIQUES	ANALYSER LES ÉVOLUTIONS ET PRÉVENIR LES INÉGALITÉS	COMMUNI- QUER
4 Nos équipes	—	—	—	—	—
5 Notre organisation	—	—	—	—	40 L'innovation périurbaine à l'honneur
6 Nos missions	10 Des actions pour ouvrir la société française	18-19 Renforcer la cohésion sociale dans les quartiers prioritaires	26 Pour la création d'entreprise dans les territoires fragiles	34-35 Mieux connaître les territoires	41 La «Semaine de l'innovation publique»
7 Notre réseau de partenaires	11 Nos ruralités : une chance pour la France	20 Soutenir les citoyens éloignés des opérateurs publics	27 Développer les politiques de l'emploi	36-37 Animer les réseaux dans les territoires	42 64 candidats redessinent la France
8 Chiffres clés	12 Agir pour la mixité sociale et contre les discriminations	21 Accélérer la couverture mobile du territoire	28-29 Les entrepreneurs des quartiers récompensés	38 Les 6 avis du Conseil national des villes	43 Chiffres clés
	13 Un nouveau pacte entre la Nation et la montagne	22 Appuyer les projets des territoires	30-31 Former les acteurs de la politique de la ville	— Les Grands territoires à enjeux	—
	14 Coordonner l'action publique dans les territoires	23 Encourager le développement d'activités économiques	32 Dynamiser la croissance et l'emploi en France	—	—
	15 Réduire les écarts territoriaux dans les quartiers prioritaires	24 Six semaines autour de la politique de la ville	—	—	—
	— Des moyens renforcés pour les contrats de plan État-Région	—	—	—	—
	16 Pour l'innovation et la coopération entre les territoires	—	—	—	—



**JEAN-MICHEL
THORNARY**

**Commissaire général
à l'égalité des
territoires**

ÉDITO

L'année 2016 a été marquée par plusieurs événements majeurs : le comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté du 13 avril à Vaulx-en-Velin, le comité interministériel aux ruralités du 20 mai à Privas, la signature du pacte État-métropoles le 6 juillet à Lyon, la rentrée citoyenne à l'automne, l'adoption en décembre des lois « Égalité et Citoyenneté » et « Modernisation, développement et protection des territoires de montagne ».

La mobilisation politique et médiatique générée par ces temps forts a mis en lumière les enjeux de cohésion et de mixité sociale, de différenciation des politiques publiques, de soutien aux démarches d'innovation, et de solidarité envers les territoires les plus fragiles, qui sont au cœur même du projet du Commissariat général à l'égalité des territoires.

Les mesures et dispositions qui en découlent – dont les contrats de ruralité et les 15 pactes métropolitains d'innovation – sont venues compléter ou accélérer les politiques engagées depuis plus longtemps et dont 2016 a permis le déploiement, tels les

contrats de plan État-région, les contrats de ville désormais tous signés, le réseau des 1 000 maisons de services au public, les 850 maisons de santé pluri-professionnelles, parmi d'autres.

En cette période intense, le Premier ministre et les ministres en charge de l'Aménagement du territoire et de la Ville ont fait appel à tout l'éventail des missions du CGET : expertise sur la situation des territoires, élaboration de propositions d'action concertée avec les acteurs locaux, organisation d'événements et communication sur les mesures retenues, coordination et suivi de la mise en œuvre des décisions, portage direct de certains dispositifs.

S'il a su répondre à ces sollicitations, c'est à la fois grâce à l'investissement de l'ensemble de ses agents, que je tiens à saluer, et à ce qui fait son originalité : sa double culture d'administration de mission et de service opérateur, son positionnement interministériel et son ancrage territorial.

Je suis particulièrement fier de vous présenter ici nos principales réalisations en 2016.

NOS ÉQUIPES

LES ÉQUIPES DU CGET SE SONT RÉUNIES LE TEMPS
D'UN SÉMINAIRE INTERNE, LE 18 OCTOBRE 2016,
À LA CITÉ DU CINÉMA À SAINT-DENIS (93).



NOTRE ORGANISATION

SERVICES DU PREMIER MINISTRE



COMMISSAIRE GÉNÉRAL
Jean-Michel Thornary
-
CABINET - COMMUNICATION
MISSION DE COORDINATION DE
L'ACTION INTERMINISTÉRIELLE
ET SECTORIELLE



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
Jean-Luc Hickel



**DIRECTION
DE LA VILLE ET DE LA
COHÉSION URBAINE**

**Sébastien Jallet,
commissaire général
délégué**



**DIRECTION
DES STRATÉGIES
TERRITORIALES**

**Jean-Christophe
Baudouin**



**DIRECTION
DU DÉVELOPPEMENT
DES CAPACITÉS DES
TERRITOIRES**

**Jean-Luc
Combe**



MISSION DE LA
CONTRACTUALISATION ET
DES PARTENARIATS
TERRITORIAUX

Caroline Larmagnac



MISSION
DES AFFAIRES
EUROPÉENNES

**Florence
Clermont-Brouillet**

**308 agents
titulaires et
contractuels**

NOS MISSIONS

AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Le CGET conseille et appuie le Gouvernement dans ses politiques de lutte contre les inégalités territoriales et de soutien au développement des territoires. Rattaché au Premier ministre et mis à disposition à titre principal du ministre en charge de la Ville et du ministre en charge de l'Aménagement du territoire, il assure le suivi de ces politiques et la mise en œuvre directe de certains dispositifs.

NOS ACTIONS

Quelques exemples

- Renforcer la présence des services au public dans les quartiers de la politique de la ville et les espaces ruraux.
- Soutenir la vie associative pour contribuer à la réduction des inégalités et à la lutte contre les discriminations.
- Évaluer les inégalités pour les réduire à travers l'animation de l'Observatoire national de la politique de la ville et de l'Observatoire des territoires.
- Encourager la participation des habitants au projet de renouvellement urbain à travers les contrats de ville.
- Coordonner l'élaboration du pacte État-métropoles et des contrats de ruralité.
- Favoriser le développement économique et les politiques de l'emploi des territoires vulnérables.
- Accélérer la couverture du territoire en services mobiles pour réduire les zones blanches et contribuer à l'attractivité.

NOS MODES D'INTERVENTION

Le CGET conduit des politiques contractuelles avec les collectivités territoriales

- Il pilote les contrats de plan État-Région (CPER) et les contrats de ville en partenariat avec les services de l'État, les collectivités territoriales, les réseaux associatifs, le monde économique et les habitants.
- Il coordonne l'utilisation des fonds européens structurels et d'investissement (Fesi) et pilote la gestion des programmes Europ'Act et Urbact de l'Union européenne.
- Il assure la tutelle de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) et la cotutelle de l'Établissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (Épareca), de l'Établissement public pour l'insertion dans l'emploi (Épide) et de Business France.

Le CGET anime des réseaux et accompagne les acteurs territoriaux

- En lien avec les services de l'État, il travaille en partenariat avec les élus, les collectivités territoriales, les réseaux associatifs, les professionnels et les habitants.
- Il accompagne les acteurs locaux dans la réussite de leurs projets : capitalisation d'expériences, ingénierie territoriale, soutien à l'innovation, formation, appui à la mobilisation des Fesi, etc.
- Il assure le secrétariat du Conseil national des villes (CNV) et du Conseil national de la montagne (CNM).

NOTRE ÉCOSYSTÈME



CHIFFRES CLÉS



1054 CONSEILS CITOYENS

pour favoriser la co-construction de la politique de la ville avec les habitants, les associations et les acteurs économiques



406,6 MILLIONS D'EUROS MOBILISÉS

pour renforcer la cohésion sociale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)



15,5 MILLIARDS D'EUROS ISSUS DES FONDS EUROPÉENS

(Feder et FSE), coordonnés par le CGET pour une croissance durable et inclusive



30 000 ACTIONS EN FAVEUR DES HABITANTS

des 1 500 quartiers prioritaires de la politique de la ville



14,5 MILLIARDS D'EUROS DE L'ÉTAT

destinés aux contrats de plan État-Région (CPER) pour renforcer la compétitivité et l'attractivité des territoires, soutenir l'emploi et préparer l'avenir



1 000 MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC

pour répondre aux besoins de nos concitoyens



40 CONTRATS DE RURALITÉ SIGNÉS

au 31 décembre 2016, et plus de 200 en préparation, pour coordonner l'action publique dans les territoires



435 CONTRATS DE VILLES SIGNÉS

pour répondre aux enjeux de développement économique, de développement urbain et de cohésion sociale durable et inclusive

**Adapter
les politiques
publiques
aux territoires**

Le CGET prépare les comités interministériels à l'égalité et à la citoyenneté (Ciec) et les comités interministériels aux ruralités (Cir) et coordonne le suivi de l'application de leurs mesures. Deux comités ont eu lieu en 2016.

3^E COMITÉ INTERMINISTÉRIEL À L'ÉGALITÉ ET À LA CITOYENNETÉ

DES ACTIONS POUR OUVRIR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

Le 13 avril 2016 à Vaulx-en-Velin, dans la métropole lyonnaise, le Gouvernement a réuni le 3^e Ciec. Tendre vers l'égalité réelle, lever les barrières qui fractionnent la société française, tels sont les objectifs des Ciec qui déploient une action pas à pas, en partant du terrain.

Dans la continuité des deux premiers comités interministériels des 6 mars et 26 octobre 2015, ce 3^e Ciec a permis de :

- faire le point sur l'état d'avancement des 65 mesures mises en œuvre notamment pour l'école, le logement, l'emploi, la laïcité, la mixité, la citoyenneté ou encore la lutte contre les discriminations ;
- présenter le projet de loi Égalité et Citoyenneté ;
- prévoir de nouveaux engagements en faveur de l'égalité réelle, à travers notamment l'accès à l'emploi et l'entrepreneuriat, l'engagement et l'émancipation des jeunes, ainsi que l'école.

UN SUIVI RÉGULIER DES MESURES

Les mesures issues des trois Ciec ont un impact direct



Avec la création du Ciec, le Gouvernement s'est fixé pour objectif d'ouvrir la société française, en agissant pour lever les barrières qui la fractionnent. La dynamique enclenchée par les trois réunions successives de ce comité – et notamment celle d'avril 2016 – est forte et exigeante. Les équipes du CGET sont au cœur de cette dynamique : elles veillent à la traduction effective des décisions prises, tant au niveau national qu'à l'échelle locale. À ce titre, elles ont mis au point des outils de suivi et de pilotage, stimulé l'application des mesures par les administrations centrales et déconcentrées, et enfin veillé à la valorisation des résultats obtenus.

ÉRIC BRIAT, chef de service de la direction de la ville
et de la cohésion urbaine (CGET)

sur le quotidien des Français dans les territoires.

Les préfets de région ont été chargés de s'assurer localement de la pleine mobilisation de l'ensemble des services de l'État et de la mise en œuvre opérationnelle de ces engagements.

Le CGET assure, à l'échelle nationale, un suivi permanent des 82 mesures des trois Ciec, en s'appuyant à la fois sur les éléments de bilan transmis par les ministères et sur ceux recueillis auprès des territoires.

UNE PLATEFORME POUR PROMOUVOIR LES INITIATIVES

Le CGET a parallèlement créé une plateforme de partage pour valoriser les initiatives locales.

Ce « Lab Égalité et Citoyenneté », mis à la disposition des acteurs locaux, intégrera les projets les plus innovants et les plus exemplaires.

3^E COMITÉ INTERMINISTÉRIEL AUX RURALITÉS



Pour en savoir plus :
[www.cget.gouv.fr/dossiers/
comites-interministeriels](http://www.cget.gouv.fr/dossiers/comites-interministeriels)

NOS RURALITÉS : UNE CHANCE POUR LA FRANCE

Les territoires de faible densité connaissent des situations très différentes : si certains sont attractifs pour leur qualité de vie, d'autres souffrent de leur enclavement. Le 20 mai 2016 à Privas (Ardèche), le 3^e comité interministériel aux ruralités (Cir) a permis de présenter 37 nouvelles mesures pour les ruralités.

COMPENSER LES HANDICAPS DES TERRITOIRES FRAGILES ET MOBILISER LEURS ATOUTS

Le 3^e Cir a permis de dresser l'état d'avancement des 67 mesures exposées lors des deux premiers, qui ont eu lieu les 13 mars et 14 septembre 2015. Celles-ci concernent notamment la santé, le logement, le numérique et la téléphonie, la mobilité, l'éducation, la revitalisation rurale, l'investissement local... 37 mesures complémentaires ont été présentées, dont la mise en place d'un « contrat de ruralité ». Le Cir a également été l'occasion de renforcer la communication sur ces mesures et la mobilisation des acteurs locaux et nationaux.

LA MÉTHODE : DES ACTEURS RURAUX CONCERTÉS, UNE ANIMATION NATIONALE ET LOCALE

Ministres et acteurs de la ruralité ont largement débattu au cours de ce Cir. Les participants – notamment Olivier Dussopt, président de l'APVF ; Vanik Berberian, président de l'AMRF ; Patrice Joly, président de l'association Les Nouvelles Ruralités ; Rachel Paillard, représentante de l'AMF – ont présenté des propositions qui figurent parmi les nouveaux engagements de ce 3^e Cir.

Le CGET coordonne désormais la mise en œuvre de ces actions à l'échelle nationale et au sein des départements, en lien avec les « référents ruralité » désignés dans chaque préfecture.



Ces comités consacrés aux territoires ruraux ont permis au CGET, tout comme la Datar l'assurait auparavant, de mener un travail de préparation et de suivi de mesures impliquant un grand nombre de ministères. Loin d'être un travail technocratique conduit depuis Paris, la démarche des Cir – et notamment les contrats de ruralité qui en découlent – combine des engagements nationaux pris par le gouvernement et une mise en œuvre locale et très pragmatique, au plus près des populations. Elle a notamment permis de mobiliser efficacement les équipes des préfectures et sous-préfectures et les services techniques de l'État.

PHILIPPE MATHERON, chef du pôle systèmes territoriaux (CGET)

DES ACTIONS SPÉCIFIQUES POUR LES PUBLICS HANDICAPÉS

Lors du Comité interministériel du handicap (CIH), le 2 décembre 2016, en partenariat avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), le CGET a porté deux propositions. Ces dernières visent à mieux prendre en compte l'accès aux droits des publics handicapés des territoires ruraux et des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Le CGET s'engage à conduire un travail d'observation de la situation et à développer des collaborations entre les Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) et les Maisons de services au public (MSAP) et autres dispositifs.



LOI ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ

AGIR POUR LA MIXITÉ SOCIALE ET CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Le CGET a contribué à l'élaboration de la loi Égalité et Citoyenneté, adoptée le 22 décembre 2016 à l'Assemblée nationale. Face aux fractures mises en évidence par les attentats qui ont frappé notre pays depuis 2015, le Gouvernement a renforcé son action pour rassembler tous les Français autour des valeurs de la République.

La loi est issue des engagements des trois comités interministériels à l'égalité et la citoyenneté, dont le CGET coordonne le suivi à l'échelle nationale. Parmi ces mesures, certaines appelaient une traduction législative.

Dans son titre I, la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté, promulguée le 27 janvier 2017, crée les conditions de la généralisation d'une culture de l'engagement citoyen tout au long de la vie et renforce la priorité en faveur de la jeunesse portée par le Gouvernement depuis 2012.

Le titre II de la loi engage des mesures structurantes dans le domaine du logement pour favoriser le vivre-ensemble et lutter contre les phénomènes de ségrégation territoriale et de « ghettoïsation » de certains quartiers.

Le titre III consacre et crée de nouveaux droits au bénéfice de l'ensemble des citoyens, afin de renforcer l'égalité réelle, avec, notamment, la diversification du recrutement dans la fonction publique et la lutte contre les discriminations dans les entreprises.



L'avant-projet de loi Montagne a fait l'objet d'une rencontre pour confronter les points de vue du CGET et des représentants de la DHUP. Conformément à la demande du Premier ministre, la réforme de la procédure « unités touristiques nouvelles (UTN) » a été intégrée au projet de loi, et le procédé par voie d'ordonnance prévu par la loi Macron a été abandonné. Cette réforme permet de mieux répondre au souhait des partenaires de la montagne de mieux faire entendre leur point de vue et d'apporter plus substantiellement leur contribution au projet de loi.

MURIEL BENSAÏD, adjointe à la sous-directrice de la qualité du cadre de vie à la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP)



LOI MONTAGNE

UN NOUVEAU PACTE ENTRE LA NATION ET LA MONTAGNE

Le CGET est chargé du secrétariat général du Conseil national de la montagne et de l'animation du réseau des commissariats de massif. Il a piloté, en coordination interministérielle, le projet de loi de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne.

Co-construit avec la représentation nationale et l'ensemble des acteurs de la montagne, le projet de loi a été adopté mercredi 21 décembre 2016 après 45 heures de débat parlementaire et près de 2000 amendements examinés.

Décliné en 5 titres et 95 articles, la loi Montagne vise à nouer un nouveau pacte entre la Nation et la montagne, trente ans après la loi de 1985, avec de nouveaux objectifs :

- moderniser les dispositifs et les instances de gouvernance des massifs de montagne et conforter les moyens de leur essor et de leur préservation ;
- adapter la manière dont les politiques publiques appréhendent les territoires de montagne pour compenser les contraintes géographiques, valoriser leurs atouts (qualité de vie, emploi et loisirs) et mobiliser leur potentiel d'innovation ;
- répondre aux besoins de la vie quotidienne des habitants, entreprises et usagers, particulièrement dans l'accès aux services, aux soins, aux transports ou

aux services numériques. Le projet de loi conforte les mesures et les instances permettant un développement propre, durable et solidaire de ces territoires.

Le titre I réaffirme le caractère particulier des territoires de montagne et leurs enjeux spécifiques. Il renforce et précise le fonctionnement de leurs institutions et leur mode de gouvernance.

Le titre II est consacré au soutien à l'emploi et au dynamisme économique en montagne.

Le titre III est consacré à la réhabilitation de l'immobilier de loisir par un urbanisme adapté.

Le titre IV renforce les politiques environnementales à travers l'intervention des parcs naturels régionaux et nationaux.

Le titre V porte des dispositions diverses et en particulier, abroge différents articles de la loi de 1985 devenus obsolètes.



En 2016, l'enjeu était de préparer un projet de loi qui permette d'adapter la politique de la montagne au contexte actuel. Cette loi devait être adoptée avant la fin de l'année. Un vrai challenge que nous avons relevé. De la préparation du projet aux débats au Parlement, en passant par la présentation au Conseil d'État, ce travail s'est construit autour d'échanges avec les acteurs de la montagne et la plupart des ministères. Il a mobilisé très largement les équipes de la Direction du développement des capacités des territoires et de la communication du CGET. Bref, une belle aventure collective!

ANNE BUSSELET, chargée de mission « montagne » (CGET) et secrétaire générale du Conseil national de la montagne



CONTRATS DE RURALITÉ

COORDONNER L'ACTION PUBLIQUE DANS LES TERRITOIRES

Au 31 décembre 2016, 40 contrats de ruralité avaient déjà été signés. Ils sont conclus pour une durée de quatre ans, avec une clause de révision à mi-parcours.

Le contrat de ruralité coordonne les moyens financiers et prévoit les actions à mener en matière d'accessibilité aux services et aux soins, de développement de l'attractivité, de redynamisation des centres-bourgs, de mobilité, de transition écologique, ou encore de cohésion sociale. Créés à la suite du 3^e Cir, les contrats de ruralité sont conclus entre l'État (représenté par le préfet de département) et les présidents de pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) ou d'établissement public de coopération communale. Au sein d'un même département, plusieurs contrats peuvent ainsi être signés. En 2017, 216 millions du Fonds de soutien à l'investissement local (Fsil) sont dédiés aux contrats de ruralité. La priorité est donnée à l'investissement. L'appui à l'ingénierie est toutefois possible à hauteur de 15 % des crédits attribués (crédits d'étude, d'appui à un recrutement temporaire d'un développeur territorial...). Les projets inscrits dans ces contrats peuvent également s'appuyer sur les financements de droit commun : volets territoriaux des contrats de plan État-Région (CPER), dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), dotations, aides spécifiques.

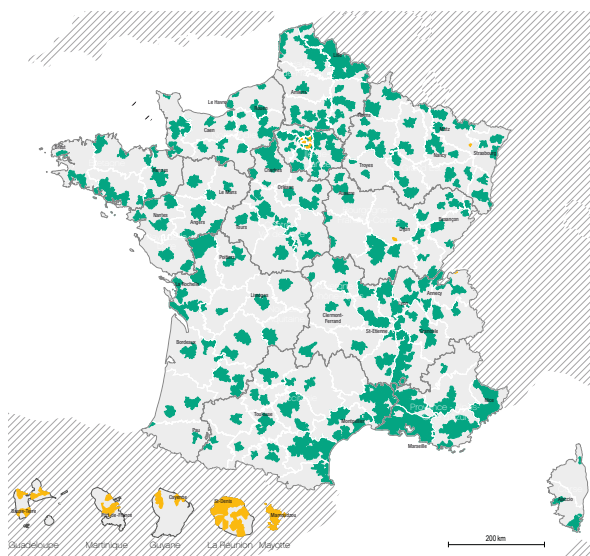
435 CONTRATS DE VILLE SIGNÉS

RÉDUIRE LES ÉCARTS TERRITORIAUX DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

Le CGET est chargé de suivre et garantir la mise en œuvre de la nouvelle génération de contrats de ville 2015-2020, pilotés à l'échelle intercommunale.

En 2016, les contrats de ville sont entrés dans leur phase opérationnelle pour répondre aux enjeux locaux en termes d'emploi, de développement économique, de renouvellement urbain, d'éducation, de santé ou de transport. Par ailleurs, les contrats de ville ont été complétés par un plan d'action pour la prévention de la radicalisation, financé par le Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) à hauteur de 43 millions d'euros sur trois ans.

Les actions mises en œuvre mobilisent les politiques de l'ensemble des partenaires signataires. Ces nouveaux contrats, dont la dimension stratégique est affirmée,



CONTRAT DE VILLE

EPCI signataire d'un contrat de ville

Commune signataire d'un contrat de ville

se fixent pour ambition de réduire les écarts territoriaux en inscrivant le quartier dans la dynamique intercommunale. S'appuyant sur la mobilisation prioritaire des politiques de droit commun, ils formalisent dans un document unique les engagements pour les quartiers en décrochage pris par l'ensemble des partenaires. Parmi eux, l'État et ses établissements publics (à travers, notamment, la déclinaison des conventions interministérielles) ; l'intercommunalité ; les communes ; le département et la région, ainsi que les autres acteurs institutionnels, mais également ceux issus de la société civile.

PREMIÈRE CLAUSE DE REVOYURE

DES MOYENS RENFORCÉS POUR LES CONTRATS DE PLAN ÉTAT-RÉGION

Le CGET, chargé du pilotage national des CPER, a assuré la coordination interministérielle des négociations pour un engagement supplémentaire de l'État de 245 millions d'euros, abondés par les Régions. Les avenants aux contrats sont signés progressivement.

Dans le contexte de la réforme territoriale et du renouvellement des exécutifs régionaux, l'année 2016 a été marquée par la mise en œuvre d'une clause de revoynure des CPER 2015-2020, annoncée par le Premier ministre dans le cadre du partenariat renouvelé entre l'État et les Régions. Les préfets de région ont ainsi procédé à des ajustements des priorités des contrats de plan avec les présidents de conseil régional. La concertation régionale a porté principalement sur les investissements en matière d'infrastructures de transport et d'enseignement supérieur, ainsi que sur des opérations culturelles. Le renforcement de priorités territoriales partagées a par ailleurs été acté dans quelques régions (ruralités en Bretagne, littoral en Occitanie).



PACTE ÉTAT-MÉTROPOLES

POUR L'INNOVATION ET LA COOPÉRATION ENTRE LES TERRITOIRES

Le CGET a apporté son expertise dans la mise en œuvre du Pacte État-métropoles, et a permis au ministre de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales d'assurer sa mission de coordination interministérielle.

Signé le 6 juillet 2016 à Lyon, le Pacte État-métropoles poursuit 4 objectifs principaux : affirmer le rôle et la place des 15 métropoles*, les soutenir dans leur développement, encourager l'« alliance des territoires », et renforcer leur rayonnement international.

15 PACTES ÉLABORÉS

Première déclinaison du Pacte national, 15 pactes métropolitains d'innovation ont été élaborés et signés fin 2016-début 2017. Les principaux champs thématiques qu'ils investissent sont les outils et dispositifs intelligents pour la gestion de ressources ou services publics, la recherche et l'enseignement supérieur, la mobilité et les transports, l'aménagement urbain, l'écologie et la performance environnementale. Chacun comprend des actions de coopération dans différents domaines entre la métropole concernée et des territoires proches. Pour le financement de ces pactes, l'État apporte 150 millions d'euros dès 2017

au titre du Fonds de soutien à l'investissement public local, auxquels s'ajoutent des crédits ministériels ou d'autres partenaires, tels que la Caisse des Dépôts et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

UNE MISE EN RÉSEAU

Le Pacte national prévoit une mise en réseau des métropoles françaises et l'organisation d'une Conférence des métropoles pour débattre des enjeux métropolitains, valoriser et diffuser les bonnes pratiques, inciter les métropoles à « jouer collectif » et accroître ainsi leur visibilité internationale. Les 7 futures nouvelles métropoles y seront associées.

*Métropole Aix-Marseille-Provence, Bordeaux Métropole, Brest Métropole, Grand Paris, Grenoble Alpes Métropole, Métropole européenne de Lille, Métropole de Lyon, Montpellier Méditerranée Métropole, Nantes Métropole, Métropole du Grand Nancy, Métropole Nice Côte d'Azur, Rennes Métropole, Métropole de Rouen Normandie, Eurométropole de Strasbourg, Toulouse Métropole.



**Soutenir
les territoires
les plus fragiles**

PROGRAMME BUDGÉTAIRE 147 « POLITIQUE DE LA VILLE »

RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

- 18 -

En 2016, 406,6 millions d'euros ont été mobilisés pour renforcer la cohésion sociale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Ces crédits, gérés par le CGET dans le cadre du programme 147, s'adressent à 10 000 bénéficiaires par an, principalement associatifs, et correspondent à 28 000 actions réalisées en faveur des habitants.

Pour contrôler le bon emploi des fonds alloués, le CGET pilote une politique de contrôle à l'échelle nationale. Objectifs : vérifier la réalité des actions et le respect des engagements pris par les bénéficiaires ; analyser la viabilité de la structure soutenue ; faire des recommandations pour améliorer l'efficacité des actions menées.

Ce dispositif mobilise les services déconcentrés de l'État. Ainsi, en 2016, un millier de contrôles des actions financées ont été réalisés, portant sur 5 % des actions et des postes d'adultes-relais financés. Au niveau national, le CGET a réalisé directement 59 contrôles, portant sur 1,9 million d'euros de subventions accordées.



GISPRO - CHORUS : UNE CHAÎNE DE PAIEMENT DÉMATÉRIALISÉE

2016 a été marquée par la reprise de la gestion par l'État des crédits du programme 147. Elle a permis une dématérialisation de toute la chaîne de paiement des 20 000 subventions « politique de la ville », avec la création d'une interface entre l'outil de gestion des crédits du programme 147 (Gispro) et le système budgétaire et comptable de l'État (Chorus). Le CGET a procédé à cette occasion à la refonte du Guide de l'ordonnateur du programme 147 et proposé aux services déconcentrés des formations adaptées, notamment en e-learning. Plus de 99 % des crédits délégués aux préfets (250 millions d'euros) ont été engagés et payés à la fin de l'année.



Michel Compagnon / CFI images

**66
MILLIONS D'EUROS**

sont dédiés au programme de réussite éducative, pour prendre en charge 100 000 enfants

**25
MILLIONS D'EUROS**

ont été mobilisés pour soutenir l'action de l'Établissement pour l'insertion dans l'emploi (Épide)

**61,4
MILLIONS D'EUROS**

ont financé les autres dispositifs de la politique de la ville

**192,6
MILLIONS D'EUROS**

ont permis de soutenir les actions prévues par les contrats de ville et conduites par des associations de proximité

**61,6
MILLIONS D'EUROS**

ont financé près de 4 000 postes d'adultes-relais, afin de développer la médiation sociale dans les QPV



Pour en savoir plus :

[www.cget.gouv.fr/territoires/
quartiers-de-la-politique-de-la-ville](http://www.cget.gouv.fr/territoires/quartiers-de-la-politique-de-la-ville)

1 000 MAISONS DE SERVICE AU PUBLIC

SOUTENIR LES CITOYENS ÉLOIGNÉS DES OPÉRATEURS PUBLICS

Le CGET a poursuivi la mise en œuvre de la politique publique d'accessibilité aux services. Les maisons de services au public (MSAP) sont un outil de proximité privilégié. Elles ont été créées pour répondre aux besoins des citoyens éloignés des opérateurs publics, notamment dans les zones rurales et périurbaines.



Le CGET définit les conditions de labellisation, par les préfets de département, et de financement de ces maisons, avec ses partenaires. Il anime le réseau des grands opérateurs nationaux impliqués (Pôle emploi, les caisses d'allocations familiales, maladie, retraite, la Mutualité sociale agricole, La Poste, GrDF...) et les interventions de tous les ministères concernés. Alors que l'objectif de 1 000 maisons a été atteint fin décembre 2016, 200 supplémentaires devraient voir le jour au cours du premier semestre 2017.

LES MSAP, À QUOI ÇA SERT ?

Espaces mutualisés de services au public définis par l'article 100 de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation territoriale de la République), les MSAP sont constituées autour d'une structure porteuse (collectivité locale, association, GIP) qui réunit plusieurs opérateurs, en moyenne 9 par MSAP. De l'information transversale de premier niveau



Cinq cents maisons de services au public accueillies en bureaux de poste à la fin 2016 : tel était notre engagement et je me réjouis de notre réussite ! En participant de manière volontariste à la mise en œuvre de cette politique publique, La Poste contribue à la dynamique de développement des territoires et à la modernisation de l'action publique. Cette ambition s'est accompagnée d'une forte mobilisation des postiers sur l'ensemble du territoire. Un travail important a été réalisé avec les collectivités territoriales, les opérateurs publics et les services déconcentrés de l'État. Le partenariat avec le CGET témoigne de notre volonté commune d'inscrire dans la durée la présence des services mutualisés dans tous les territoires.

PHILIPPE WAHL, président directeur général du Groupe La Poste





Eric Coudere / Caisse des dépôts 2016

à l'accompagnement de l'utilisateur dans ses démarches de la vie quotidienne (prestations sociales ou d'accès à l'emploi, transports, énergie, prévention santé, accompagnement à l'entrepreneuriat, services postaux...), les MSAP articulent présence humaine et outils numériques.

OUVERTURE D'UN PORTAIL GRAND PUBLIC

Lancé le 12 avril 2016, un portail grand public permet désormais aux usagers de situer les Maisons de services au public au plus près de chez eux, sur : www.maisondeservicesaupublic.fr.

Ils peuvent s'informer en ligne sur le fonctionnement des Maisons, les coordonnées, horaires d'ouverture et services disponibles dans chacune...

De leur côté, les acteurs locaux peuvent y découvrir les modalités de création d'une Maison sur leur territoire. Sur ce portail Internet, les animateurs des Maisons trouvent des informations pratiques (FAQ) ou des vidéos sur des initiatives exemplaires.



SERVICES MOBILES

ACCÉLÉRER LA COUVERTURE DU TERRITOIRE

Aux côtés de l'Agence du numérique, le CGET intervient auprès des collectivités territoriales et des opérateurs pour favoriser la couverture numérique mobile des territoires. Avec 70 millions de cartes SIM utilisées en France, le téléphone mobile a supplanté le téléphone fixe. L'accès à l'Internet mobile, la vidéo, la géolocalisation et l'interactivité introduisent une importante discrimination entre les personnes en capacité de les utiliser et celles qui en sont privées.

En 2016, les mesures adoptées lors des trois comités interministériels aux ruralités ont progressivement été déployées :

- **500 centres-bourgs non couverts** en 2G ont été identifiés lors de trois vagues de mesures. La réalisation des travaux sera financée à 80 % par l'État ;
- **la construction de 1 300 sites supplémentaires** sur 5 ans sera financée en grande partie par l'État, qui mobilise 80 millions d'euros ;
- **3 600 sites** seront équipés en 3G d'ici l'été 2017 ;
- **des obligations de couverture des lignes ferroviaires** ont été intégrées dans les licences 4G accordées fin 2016.

Par ailleurs, les opérateurs ont développé la commercialisation d'abonnements Internet. La box permet ainsi d'accéder au réseau mobile et de traiter de nombreuses difficultés de communication à l'intérieur des bâtiments.

NPNRU, DPV, FSIL

APPUYER LES PROJETS DES TERRITOIRES

Les travaux du CGET ont contribué, en 2016, au renforcement significatif de leviers d'investissement et d'action en direction des territoires ruraux, périurbains et des quartiers prioritaires de la politique de la ville.



1 MILLIARD D'EUROS SUPPLÉMENTAIRES POUR LE NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU)

Porté par l'Agence nationale de la rénovation urbaine (Anru), dont le CGET assure la tutelle, le NPNRU bénéficie d'une enveloppe de 1 milliard d'euros supplémentaires sur dix ans. Cette nouvelle dotation doit permettre d'accélérer la mise en œuvre du programme et de renforcer le soutien aux projets de création et de réhabilitation des équipements publics dans les quartiers prioritaires.

150 MILLIONS SUPPLÉMENTAIRES POUR LA RÉFORME DE LA DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE (DPV)

Les travaux engagés en 2016 traduisent l'aboutissement de la réforme de la DPV. Ils intègrent la nouvelle géographie prioritaire

et le NPNRU. Ces travaux ont permis d'aboutir, en loi de finances pour 2017, à une majoration de 50 % de l'enveloppe de la DPV (150 millions d'euros en 2017 contre 100 millions depuis 2014) et à une augmentation du nombre de communes bénéficiaires, de 120 à un maximum de 180, situées en métropole et en outre-mer.

CRÉATION D'UN FONDS DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (FSIL)

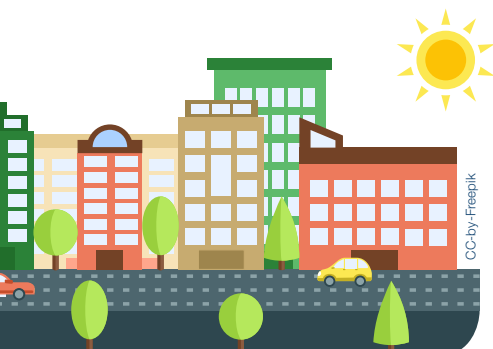
En 2016, le CGET a été associé à la création du Fonds de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements doté de 1 milliard d'euros, en complément de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Objectif : relancer l'investissement public local, en les aidant dans la réalisation de projets liés à la vie quotidienne et à la rénovation des équipements et bâtiments publics.

LE FSIL EN 2016, C'EST :

4 700 PROJETS SOUTENUS

800 MILLIONS D'EUROS
de dotations dont 300 millions d'euros pour les «bourgs-centres» et une bonification de 200 millions d'euros de la DETR

77 % DES SUBVENTIONS
accordées portent sur des communes de moins de 10 000 habitants



DES PLATEFORMES DE MOBILITÉ DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

Le CGET a apporté, fin 2016, une aide complémentaire au niveau national pour soutenir la création et le développement de plateformes de mobilité bénéficiant aux habitants des QPV. 83 projets ont été déposés par des associations, des collectivités territoriales et des structures du service public de l'emploi. 44 projets ont été retenus et ont bénéficié d'un montant global de subvention de plus de 1 million d'euros.

PRIME D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (PAT) ET AIDE À LA RÉ-INDUSTRIALISATION (ARI)

ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Le CGET, qui assure le secrétariat général de la commission interministérielle des aides à la localisation des activités (Ciala), a examiné comme chaque année les demandes de prime d'aménagement du territoire (PAT) et d'aide à la ré-industrialisation (ARI).

En 2016, la PAT a permis de soutenir 28 projets pour un montant cumulé de 13,1 millions d'euros, générant 348 millions d'euros d'investissements, en soutien de près de 3000 emplois, dont 1800 emplois nouveaux. Deux projets primés sur trois sont portés par une PME et un sur cinq est situé en région Hauts-de-France. La PAT est une aide de l'État à l'investissement destinée à promouvoir l'implantation et le développement d'entreprises porteuses de projets créateurs d'emplois et d'activités durables, dans les zones prioritaires de l'aménagement du territoire éligibles aux aides à finalité régionale. En 2016, 26 ARI ont été octroyées, soit 7 ARI excellence et 19 ARI croissance et développement. Cela représente un montant cumulé de 21,7 millions d'euros et un montant prévisionnel d'investissements de 146 millions d'euros ainsi que 584 emplois créés. L'ARI vise à soutenir des projets fortement capitalistiques et structurants pour les territoires et à accompagner la croissance de PME.

RENFORCER LE RÉSEAU DES CENTRES-BOURGS ET DES VILLES MOYENNES

Dans le cadre d'une expérimentation lancée par le Gouvernement et pilotée par le CGET, 54 communes de moins de 10 000 habitants, dont les centres-bourgs menacés de dévitalisation, ont bénéficié de projets de redynamisation.

Fin 2016, on comptait 29 conventions signées et 16 en cours d'élaboration.

Ce programme, doté de 230 millions d'euros, offre aux collectivités territoriales des outils pour agir sur cette revitalisation des centres-bourgs, en partenariat avec l'Agence nationale de l'habitat (Anah), le ministère du Logement et de l'Habitat durable (DGALN-DHUP2, le Cerema3), la direction du patrimoine du ministère de la Culture et de la Communication, et la délégation générale des Outre-Mer.



La sélection des projets pour lesquels une prime d'aménagement du territoire (PAT) est sollicitée prend désormais en compte des critères relatifs à la responsabilité sociale des entreprises. Cette évolution est porteuse d'une nouvelle dynamique dans les relations entre les entreprises et les territoires. Ainsi les entreprises bénéficiaires de PAT sont de plus en plus nombreuses à désirer prendre des engagements forts en matière d'égalité femme-homme, d'emploi des jeunes dans les quartiers prioritaires ou encore de promotion de la diversité au travail.

ÉTIENNE KALALO, secrétaire général de la Ciala

RENTRÉE CITOYENNE

SIX SEMAINES AUTOUR DE LA POLITIQUE DE LA VILLE



À l'automne 2016, le ministre et la secrétaire d'État en charge de la Ville ont confié au CGET l'organisation de la Rentrée citoyenne : 80 rencontres territoriales et 3 journées nationales ont réuni près de 20 000 participants. Durant six semaines, partout en France, la Rentrée citoyenne a ainsi permis aux acteurs de la politique de la ville d'exprimer et de partager leurs expériences.



- 24 -

Une phase territoriale s'est déroulée de septembre à octobre 2016, avec des rencontres d'associations de proximité, de conseils citoyens et d'adultes-relais, à Cergy-Pontoise, Saint-Denis, Évry, Périgueux, Lyon, Strasbourg, Toulouse, Ajaccio, La Seyne-sur-Mer... Une phase nationale a eu lieu ensuite avec trois rencontres à Paris :

- le 17 octobre, 260 adultes-relais et représentants de têtes de réseaux associatifs (prévention spécialisée, régies de quartiers, Ligue de l'enseignement, Léo-Lagrange, Francas, Afev...) ont été réunis en présence de la secrétaire d'État, Hélène Geoffroy ;
- le 25 octobre, les acteurs associatifs engagés dans la politique de la ville étaient à Paris. Cette journée nationale a rassemblé 120 représentants d'associations de proximité qui agissent dans les quartiers populaires ;
- le 27 octobre, 1 000 personnes, dont 850 conseillers citoyens venus de l'Hexagone et d'outre-mer étaient réunis dans le cadre du premier Forum national des conseils citoyens. Le président de la République, François Hollande, est venu clore cette journée et échanger avec les participants.

À l'issue de cette Rentrée citoyenne, près de 300 délégués du préfet, délégués du Gouvernement, sous-préfets ville et préfets délégués à l'égalité des chances se sont réunis, le 2 novembre, pour une journée de travail avec le CGET.

MÉDIATEUR SOCIAL : UN MÉTIER CERTIFIÉ

En 2016, le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), le Secrétariat général du Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (SG-CIPDR) et l'Association française de normalisation (Afnor) ont piloté un travail de définition de la première norme relative au métier de médiateur social, qui a été lancée officiellement le 13 décembre 2016.



La mise en place du référentiel de certification des structures de médiation sociale s'est accompagnée de plusieurs réunions, entre septembre 2016 et janvier 2017, avec toutes les parties prenantes. Notre objectif ? Transposer les exigences de la norme relative au métier de médiateur social en attendus auditables et contrôlables. L'enjeu du processus n'est pas de certifier l'ensemble des structures, mais plutôt de fixer un niveau suffisant pour valoriser les structures les plus vertueuses. À cette occasion, nous avons partagé de manière efficace et constructive sur les bases du métier, en dépit de connaissances et de visions différentes.

NOËL LE MAUFF, chef de projet du département innovation et développement chez Afnor certification



**Piloter
les chantiers
transversaux
et proposer
de nouvelles
politiques**

AGENCE FRANCE ENTREPRENEUR

POUR LA CRÉATION D'ENTREPRISES DANS LES TERRITOIRES FRAGILES

Le CGET a contribué à la création, en avril 2016, de l'Agence France Entrepreneur (AFE) aux côtés de la DGE, la DGEFP, la Caisse des dépôts (CDC), ainsi que des représentants des chambres consulaires, des experts-comptables, et de l'Association des régions de France. L'AFE répond à un double objectif : rendre plus lisible l'offre d'accompagnement des créateurs d'entreprises et développer cette offre sur l'ensemble du territoire, en luttant contre les inégalités territoriales.



Le CGET s'est fortement mobilisé pour assurer la structuration de l'Agence. Il a contribué à la définition de ses statuts et à l'élaboration et à la mise en œuvre de sa feuille de route. Ainsi, en 2016, le CGET a repris les conventionnements avec les réseaux d'accompagnement à la création d'activité. Les appels à projets sont lancés début 2017.

Dotée d'un budget propre de 6 millions d'euros, l'AFE est chargée de renforcer l'action nationale et locale en faveur de l'entrepreneuriat, prioritairement dans les territoires fragiles : quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), outre-mer, ZRR et zones bénéficiaires des AFR. Il s'agit ainsi de porter, d'ici à 2018, de 43 % à 50 % la part de

bénéficiaires accompagnés issus des territoires fragiles et, dans les QPV, d'augmenter de 50 % la part des publics accompagnés (pour la porter de 10 % aujourd'hui à 15 %). Les comités interministériels aux ruralités (Cir) du 13 mars 2015 et du 20 mai 2016 ont souligné

l'importance de l'intervention de l'AFE en faveur des territoires ruraux. L'état des lieux de l'offre d'accompagnement à la création dans les territoires fragiles réalisé en 2016 par le CGET a constitué un document de référence pour déterminer ces objectifs.

UN PREMIER APPEL À PROJETS DE L'AFE PILOTÉ PAR LE CGET

En 2016, le CGET a préparé le premier appel à projets de l'AFE. Son objectif ? Renforcer et coordonner l'action des acteurs de l'accompagnement dans 10 territoires fragiles, dont 7 quartiers prioritaires et 3 territoires comportant des zones de revitalisation rurale (ZRR). Le CGET a également apporté son appui à la préparation des appels à manifestations d'intérêt « Initiatives structurantes pour l'entrepreneuriat dans les territoires fragiles (QPV, ZRR, outre-mer) » et « Déploiement d'une offre d'accélérateurs de développement des TPE ».



LES GRANDES ENTREPRISES S'ENGAGENT DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

CHARTRE

ENTREPRISES
& Quartiers

En 2016, 6 nouvelles entreprises ont signé la charte

« **Entreprises et Quartiers** » dont le CGET assure l'animation avec l'appui des réseaux Entreprendre pour la cité, ainsi que FACE et CREPI. Déclinée dans une quarantaine de départements, la charte réunit aujourd'hui près de 70 entreprises signataires. Elle vise à favoriser l'accès à l'emploi et à la formation pour les habitants des quartiers prioritaires. Les entreprises s'engagent à agir pour le développement économique, social et culturel au sein des quartiers.

© Le Réseau

QUARTIERS PRIORITAIRES

DÉVELOPPER LES POLITIQUES DE L'EMPLOI

Une convention interministérielle d'objectifs (CIO) 2016-2020 a été signée entre le ministère chargé de l'Emploi et le ministère chargé de la Ville, Pôle emploi et l'Union nationale des missions locales, le 5 décembre 2016. Le CGET est chargé de sa mise en œuvre pour les quatre ans qui viennent. Cette convention amplifie l'effort de rattrapage engagé dès 2013 pour mobiliser les mesures de l'emploi en faveur des habitants des quartiers prioritaires.

Cette nouvelle convention renforce les dispositifs de droit commun dans les quartiers prioritaires et fixe, dispositif par dispositif, des objectifs chiffrés au niveau national (contrats aidés et mesures d'accompagnement des jeunes dans un parcours d'accès à l'emploi et à la formation – dispositifs de la deuxième chance, garantie jeunes, parrainage...).

L'accessibilité du service public de l'emploi et

l'adaptation de son offre de service aux besoins des habitants des quartiers prioritaires font également partie des objectifs réaffirmés dans le cadre de cette convention.

L'enjeu de l'insertion par l'activité économique dans les quartiers prioritaires est souligné, de même que l'accès aux premiers niveaux de qualification.

TALENTS DES CITÉS

LES ENTREPRENEURS DES QUARTIERS RÉCOMPENSÉS

En lien avec l'Agence France Entrepreneur, le CGET soutient « Talents des cités ». À l'occasion des 15 ans du concours, neuf entrepreneurs ont été récompensés.

Cette initiative du ministère de la Ville et du Sénat, co-organisée par la Caisse des dépôts et BGE, vise à valoriser les entrepreneurs des quartiers et à favoriser la cohésion sociale par l'insertion professionnelle et la création d'emplois.

Cinq créateurs d'entreprise ont été retenus dans la catégorie « création » et quatre porteurs de projets dans la catégorie « émergence ». Tous installés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, les lauréats 2016 ont reçu chacun un prix de 7 000 euros et sont parrainés

par un des partenaires.

Le jury évalue les candidatures selon le parcours des porteurs de projets (motivation, profil entrepreneurial), la viabilité économique et financière de leur projet, l'impact de leur activité sur le quartier (création de lien social et d'emplois) et leur mission d'ambassadeur des quartiers.

Depuis son lancement en 2002, « Talents des cités » a récompensé plus de 500 entrepreneurs, qui ont créé plus de 2 500 emplois dans les quartiers.





10 MILLIONS D'EUROS POUR LA GRANDE ÉCOLE DU NUMÉRIQUE

Le CGET a participé à l'élaboration de l'appel à labellisation de la Grande École du numérique. Il a contribué à la sélection des formations, pour garantir une couverture équilibrée du territoire et un ciblage effectif des habitants des quartiers prioritaires de la ville.

Fin 2016, 54 formations ont rejoint le réseau, qui compte, à ce jour, 225 formations labellisées, destinées en priorité aux jeunes sans qualification ni diplôme et aux femmes. D'ici à fin 2017, l'objectif est de former gratuitement quelque 10 000 personnes à une trentaine de métiers liés au numérique.

VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET LAÏCITÉ / CONSEILS CITOYENS

FORMER LES ACTEURS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Le CGET anime un certain nombre de formations afin d'accompagner les services de l'État, son réseau territorial et les non-institutionnels qui travaillent dans le champ de la politique de la ville. Zoom sur deux formations phares de l'année 2016.



LE PLAN DE FORMATION « VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET LAÏCITÉ »

Le ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports a confié au CGET la mission de concevoir et déployer un plan national de formation à la laïcité. En 2016, 4 000 acteurs de terrain et 1 000 formateurs en ont bénéficié.

Ce plan de formation fait suite aux engagements des comités interministériels à l'égalité et à la citoyenneté (Ciec) de 2015 et 2016. Il répond aux besoins des professionnels qui souhaitent être mieux qualifiés pour répondre aux interpellations des publics : revendications religieuses, prosélytisme, discriminations... Cette formation s'adresse aux agents publics mais aussi aux salariés et bénévoles associatifs en contact direct avec les publics : délégués du préfet, conseillers d'éducation populaire et de jeunesse, conseillers techniques et sportifs, éducateurs, entraîneurs, animateurs, médiateurs, travailleurs sociaux, policiers municipaux, salariés de centres sociaux... L'objectif est de former 20 000 personnes d'ici à fin 2017.

Ce plan de formation repose sur la diffusion d'un kit pédagogique, conçu en collaboration avec plusieurs ministères, le CNFPT, l'Observatoire de la laïcité et l'USH. Le déploiement des formations est piloté au niveau régional via des référents dans les directions



Nous avons compris dès le départ que cette formation visait juste et intéressait nos partenaires qui avaient besoin de distinguer la laïcité comme valeur et comme principe juridique. Les professionnels, parfois poussés par leur hiérarchie à suivre cette formation, se disent finalement satisfaits. En effet, dans ce contexte post-attentats, ils sont souvent seuls, empêtrés dans ces problématiques. Nous travaillons sur l'articulation entre les principes de laïcité et de non-discrimination, pour permettre aux professionnels d'appliquer des réponses fondées sur le droit. En renforçant la qualification des professionnels, on évite le sentiment discriminatoire éprouvé par une partie de la population.

...
SYLVIE ROGER, responsable adjointe du pôle
animation territoriale de la Direction de la ville
et de la cohésion urbaine (CGET)



Forts de notre expérience, nous avons imaginé une formation à partir d'un outil numérique pour faire comprendre aux habitants les différentes étapes d'un projet de renouvellement urbain. D'abord accessible depuis une borne numérique sur laquelle les personnes dessinent la stratégie de rénovation urbaine d'un quartier : optant pour réhabiliter un immeuble, ils en connaissent le coût, en découvrent les enjeux, réfléchissent, discutent, tranchent... La capacité des habitants à entrer dans le projet avec empathie, la qualité de leur travail et le respect qu'ils montrent, font de cet exercice un formidable échange dénué de démagogie.

...

CHANTAL TALLAND, directrice de l'École du renouvellement urbain (Eru)



régionales (et départementales) de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DR(D)JSCS). Il mobilise les réseaux politique de la ville, jeunesse et éducation populaire, le mouvement sportif ainsi que les centres de ressources pour la politique de la ville. Le CNFPT propose également des formations aux agents des collectivités.

CONSEILS CITOYENS : UNE FORMATION DÉDIÉE

En 2016, le CGET a confié à l'École du renouvellement urbain (Eru) l'organisation de la première session de formation nationale des membres des conseils citoyens aux projets de renouvellement urbain (PRU). Cette formation est dédiée aux membres des conseils citoyens des 216 quartiers d'intérêt national bénéficiant d'une intervention de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) dans le cadre du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) 2014-2024.

Cette formation nationale de 5 jours vise à faciliter la mise en place d'une démarche de co-construction et à permettre aux conseils citoyens d'élaborer un avis motivé sur leur projet de renouvellement urbain. Trente-deux sessions de formation sont programmées sur la période 2017-2018. Objectif : former 650 conseillers citoyens.

Il s'agit de faire connaître aux conseillers citoyens

l'environnement politique et institutionnel de la politique de la ville et du renouvellement urbain, ainsi que le mode de gouvernance et de pilotage du projet. La formation doit également aider les habitants à formaliser les enjeux urbains et sociaux des projets de renouvellement urbain et leur donner les clés pour participer au processus de concertation.

DÉCOUVREZ LE CATALOGUE DES FORMATIONS

Une formation pour les délégués des préfets, agents des Directions régionales et départementales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) et des Directions départementales de la cohésion sociale (DDCS), chargés de mission politique de la ville en préfecture et délégués du Gouvernement ; des séquences dédiées aux préfets délégués pour l'égalité des chances et les sous-préfets ville, ou encore des formations aux procédures et outils d'instruction des demandes de subventions et des formations thématiques organisées par l'École du renouvellement urbain (Eru) dans le cadre de sa nouvelle convention avec le CGET...

FONDS EUROPÉENS 2014-2020

DYNAMISER LA CROISSANCE ET L'EMPLOI EN FRANCE

En tant qu'autorité nationale de coordination des fonds européens structurels et d'investissement (Fesi) pour la période de programmation 2014-2020, le CGET poursuit son travail d'accompagnement des instances régionales en matière de réglementation, d'évaluation, de communication et d'ingénierie financière.

Depuis 2014, plus de 85 000 projets ont été cofinancés par les Fesi à hauteur de 6,5 milliards d'euros. Depuis 2016, le CGET publie trimestriellement l'avancement des fonds européens en France par région et par thématique. Par ailleurs, le CGET s'est engagé dans la réflexion sur l'avenir de la politique de cohésion à partir de 2020.

AILLEURS UN PROGRAMME DE COOPÉRATION FRANCE-MAROC

Dans la continuité de la convention de coopération signée à Rabat (Maroc), le 26 juillet, par Jean-Michel Baylet, ministre de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales, et Driss Merroun, son homologue marocain, **le CGET a animé un programme de coopération entre les deux pays en matière d'aménagement du territoire et de développement territorial.** Principaux enjeux pour 2016 : le développement régional et la démarche contractuelle, la promotion des territoires ruraux et l'observation des dynamiques des territoires. Ce programme sera poursuivi en 2017.

AGENDA URBAIN POUR L'UE : LE PACTE D'AMSTERDAM ADOPTÉ

Suite à l'adoption par les États membres du « pacte d'Amsterdam » le 30 mai 2016, le CGET coordonne, avec la Belgique, un partenariat consacré à la lutte contre la pauvreté urbaine regroupant la Commission européenne, les États membres et les villes, jusqu'en 2019. La France s'investit ainsi plus particulièrement sur la régénération des quartiers les plus pauvres.

28 MILLIARDS D'EUROS POUR L'INVESTISSEMENT DANS LES TERRITOIRES

Avec près de 28 milliards d'euros alloués à la France entre 2014-2020, l'Union européenne (UE) soutient l'investissement dans les territoires et contribue à la réalisation de nombreux projets qui améliorent le quotidien des citoyens : financement d'une crèche en milieu rural, formations pour demandeurs d'emploi, rénovation thermique de logements sociaux, ou encore aide à la création d'entreprises.

Ces financements européens s'inscrivent dans la « Stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive » qui porte sur cinq domaines prioritaires : recherche et développement, emploi, éducation, lutte contre la pauvreté et environnement. Toutes les politiques de l'UE sont au service de cette stratégie dont le budget est de 960 milliards d'euros pour 7 ans. Une partie de ces crédits, les Fesi, est confiée aux États. Le CGET assure le suivi national de cette politique ambitieuse en faveur de la croissance et de l'emploi.



Pour en savoir plus :
www.europe-en-France.gouv.fr



**Analyser
les évolutions
et prévenir
les inégalités**

RAPPORTS DES OBSERVATOIRES

MIEUX CONNAÎTRE LES TERRITOIRES

Comme chaque année, le CGET a publié les rapports annuels des deux observatoires dont il assure le secrétariat permanent, l'Observatoire national de la politique de la ville et l'Observatoire des territoires.

L'OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA POLITIQUE DE LA VILLE



Installé le 19 janvier, dans la continuité de l'Onzus, par le ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, l'Observatoire national de la politique de la ville (ONPV) a remis son rapport annuel à Hélène Geoffroy, secrétaire d'État chargée de la Ville, le 3 mai 2016. Structuré autour des thématiques des contrats de ville (cohésion sociale, cadre de vie et renouvellement urbain, développement économique et emploi), ce rapport décrit la situation dans les nouveaux quartiers prioritaires mis en place au 1^{er} janvier 2015 et fait plusieurs focus sur les anciennes zones urbaines sensibles.

CE QU'IL FAUT RETENIR :

- une analyse contrastée sur une réalité économique et sociale difficile, notamment pour les femmes et les jeunes;
- une perception plus positive par les habitants de leur cadre de vie ou des aspects environnementaux (espaces verts, entretien des rues...);
- les jeunes de moins de 30 ans moins diplômés que dans les autres territoires : 61 % ont un niveau d'étude inférieur au baccalauréat (contre 37,7 % au sein des agglomérations abritant des quartiers). Seulement la moitié d'entre eux est en activité;



Quatre points du rapport sont remarquables.

D'abord, le CNV a pris l'initiative d'émettre un avis sur la place des entreprises dans les quartiers et leur apport en matière d'éducation, de citoyenneté et de mobilité.

D'autre part, le CNV a proposé de compléter la candidature de la France aux JO par un volet sociétal et d'engagement des quartiers.

Ensuite, nous souhaitons introduire dans ce rapport une évaluation de l'engagement des entreprises dans les quartiers prioritaires. Enfin, nous soutenons le point de la loi Lamy qui prévoit que les entreprises ou réseaux d'entreprises puissent devenir co-signataires des contrats de ville.

VINCENT BAHOLET, membre du Conseil national des villes et, à ce titre, du comité d'orientation de l'ONPV

- un taux de chômage, en 2014, des résidents en quartiers prioritaires à 26,7 % contre à peine 10 % dans le reste de leurs agglomérations. Près d'une femme sur quatre de 30 à 49 ans est inactive : ni en emploi, ni au chômage. C'est 2,5 fois plus que dans les autres territoires;

- les quartiers du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) sont quatre fois plus peuplés que les autres quartiers prioritaires. et figurent parmi les plus pauvres.



CONSULTEZ LES RAPPORTS

Pour consulter la version interactive du rapport ONPV 2015 : http://publications.onpv.fr/RAPPORT_2015

Pour consulter la synthèse du rapport ONPV 2015 : http://publications.onpv.fr/synthese_rapport_2015

Pour consulter le rapport OT 2016 : www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/publication/rapport-2016



Pour en savoir plus :
www.observatoire-des-territoires.gouv.fr
www.onpv.fr



Ce rapport est salubre car il permet de démystifier les discours ambiants par l'observation rigoureuse des faits. Deux principaux enseignements s'en dégagent : d'une part, les inégalités territoriales en matière d'emploi dépendent essentiellement des contextes locaux ; d'autre part, les contrastes territoriaux sont persistants, on peut donc parler d'hystérèse territoriale en matière d'emploi. Ce constat a deux conséquences : les territoires sont des écosystèmes dont on connaît encore trop mal les dynamiques à l'œuvre ; l'égalité des territoires est plus que jamais une approche pertinente des enjeux territoriaux français.

ÉLOI LAURENT, économiste, membre du conseil d'orientation de l'Observatoire des territoires

L'OBSERVATOIRE DES TERRITOIRES



Le 13 décembre 2016, le CGET a publié le 5^e rapport de l'Observatoire des territoires, remis au

ministre de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales. Au sommaire cette année : l'emploi et sa croissance, les dynamiques démographiques, la métropolisation, et l'évolution des disparités spatiales du chômage et de la qualité des emplois.

CE QU'IL FAUT RETENIR :

- 40 ans de mutations économiques, mais une géographie de l'emploi inchangée : depuis quarante ans, la structure économique du pays a profondément changé. Le recul des emplois dans l'industrie et dans l'agriculture s'est accompagné d'une forte croissance des emplois tertiaires et publics. Mais la géographie de la croissance de l'emploi est, elle, restée très stable depuis les années 1970 ;
- les zones où l'emploi est dynamique correspondent aux espaces de forte croissance de la population, qui dessinent un « U » allant de Rennes à Lyon, incluant la Corse et le périurbain francilien. À l'inverse, les zones en déclin démographique, comme le centre et le Nord-Est, connaissent une baisse continue du nombre d'emplois depuis quarante ans.

Pour décliner les conclusions du rapport dans chaque territoire, retrouvez les indicateurs statistiques utilisés dans l'espace de cartographie interactive du site Internet de l'Observatoire des territoires.

ET AUSSI... UN PROGRAMME D'ÉTUDES ENRICHİ EN 2016

Le CGET conduit, chaque année, un **programme de production de connaissances** qui vise à mieux appréhender les disparités territoriales et à nourrir le travail du Gouvernement sur les politiques territoriales. Le programme, doté d'un budget annuel de 2 millions d'euros, comprend des travaux d'étude, d'évaluation ou à caractère prospectif, confiés à des prestataires ou laboratoires universitaires dans le cadre de partenariats nationaux et territoriaux, enrichis de parangonnages européens. En 2016, les travaux se sont focalisés principalement sur les inégalités sociales et territoriales, le développement et l'attractivité des territoires, la réforme et l'innovation dans l'action publique.

Le programme des études 2016, c'est :

- 45 nouvelles études lancées : 30 nationales, 14 régionales ou interrégionales (pilotees par les SGAR) ;
- 32 études finalisées et publiées ;
- 90 % de productions pluridisciplinaires.



SÉMINAIRES ORGANISÉS

ANIMER LES RÉSEAUX DANS LES TERRITOIRES

Comme chaque année, le CGET a animé ses réseaux sur l'ensemble des territoires en organisant des séminaires.



Ces rendez-vous sont destinés aux secrétariats généraux pour les affaires régionales (SGAR) et à leurs équipes, aux délégués du préfet, aux délégués du Gouvernement, aux préfets délégués à la ville, aux sous-préfets ville, aux agents des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS), des directions départementales de la Cohésion sociale (DDCS), ainsi qu'aux référents ruralité et aux référents services au public des préfectures de département.

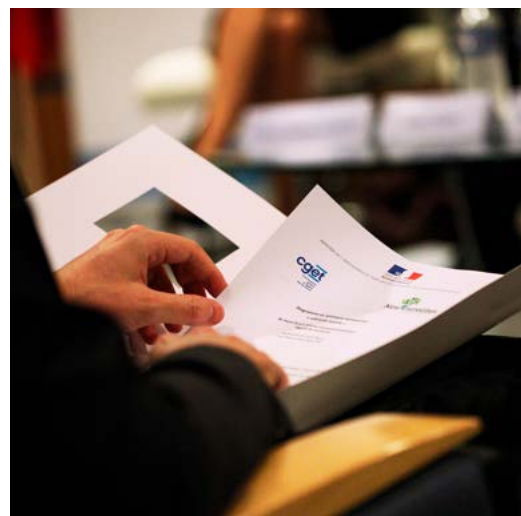
LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Le CGET a organisé, à Saint-Denis, un séminaire d'information destiné aux agents du réseau territorial de la politique de la ville, les 30 mai et 1^{er} juin 2016. Objectif du CGET lors de ces deux jours de travail ? Faire un point sur les politiques publiques et les dispositifs juridiques et administratifs de lutte contre les discriminations. Et mieux combattre les stéréotypes et les préjugés auxquels les habitants des quartiers sont particulièrement exposés. Partant

d'une approche juridique des actes de discrimination, les intervenants invités les ont restitués, au regard de l'imaginaire collectif, dans leur héritage historique. Les experts du CGET, ainsi qu'un représentant du Défenseur des droits, ont présenté le cadre de référence et les outils d'ingénierie et moyens disponibles pour agir sur les discriminations au niveau local.

ÉGALITÉ D'ACCÈS AU LOGEMENT SOCIAL

Le CGET, le Défenseur des droits et le Plan urbanisme construction architecture (Puca) ont organisé, le 23 mars 2016, au CGET, un séminaire de restitution de deux études portant sur les délais d'attente dans le logement social et les processus d'attribution, en présence de Jacques Toubon, Défenseur des droits. Un sujet majeur sur lequel le CGET est impliqué et qui a donné lieu à l'organisation de deux tables rondes autour des inégalités territoriales en matière de délais d'attribution et de traitement des demandes de logements sociaux et de procédures Dalo.



DES « RÉFÉRENTS RURALITÉ » DANS TOUS LES DÉPARTEMENTS

Depuis leur instauration à l'occasion du 3^e comité interministériel aux ruralités de mai 2016, les 100 référents ruralités départementaux, sous-préfets pour la plupart, se sont réunis au CGET, le 28 juin puis le 17 octobre 2016.

L'occasion de constituer le réseau, de se doter d'outils de travail collectif, de faire le point sur l'avancement des contrats de ruralité, sur les moyens accordés et d'échanger avec le ministre de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales.

Plusieurs interventions ont permis de valoriser des expériences, telles la présentation de l'élaboration d'un contrat en Charente, la promotion des démarches de revitalisation des centres-bourgs, la mise en avant d'exemples de labellisation d'éco-quartiers en milieu rural...



Stéphanie Lacombe



COLLÈGE DES
HABITANTS



COLLÈGE DES
ÉLUS



COLLÈGE DES
ACTEURS
ÉCONOMIQUES
& ASSOCIATIFS



COLLÈGE DES
PERSONNALITÉS
QUALIFIÉES

EXEMPLAIRE EN TERMES DE PARITÉ ET DE PLURALITÉ,

le Conseil national des villes (CNV) est
composé depuis 2015 de quatre collèges.

QUARTIERS PRIORITAIRES

LES 6 AVIS DU CONSEIL NATIONAL DES VILLES

En 2016, le Conseil national des villes (CNV), dont le secrétariat est assuré par le CGET, a présenté 6 avis aux ministres en charge de la Ville.

Ces avis portent sur l'image des quartiers dans les médias, la lutte contre les radicalisations, le développement économique, la loi Égalité et Citoyenneté, les fonds de participation des habitants ou encore, le soutien à la candidature de Paris aux Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024. Placée auprès du Premier ministre, cette instance historique de la politique de la ville concourt à la conception, à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de la ville. Exemple en termes de parité et de pluralité, elle est composée depuis 2015 de quatre collèges, dont un collège d'habitants issus des conseils citoyens. Soucieux de leur donner un sens concret, le CNV veille à l'application de ses préconisations par les administrations et les différents partenaires de la politique en faveur des quartiers prioritaires et de leurs habitants.

LITTORAL 21 ET BASSIN MINIER

LES GRANDS TERRITOIRES À ENJEUX

Le CGET accompagne les travaux de la mission Littoral 21, dont le lancement a été annoncé par le Premier ministre et la présidente du Conseil régional d'Occitanie, le 1^{er} juillet 2016. Confiée aux architectes Élisabeth et Christian de Portzamparc et à Laurence Tubiana, négociatrice de l'accord de Paris sur le climat, elle vise à proposer une vision stratégique pour le renouveau du littoral languedocien à horizon 2050. Le littoral languedocien ainsi que le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais, qui a fait l'objet d'une mission confiée par le Premier ministre à l'urbaniste Jean-Louis Subileau, constituent des grands territoires à enjeux. Ces territoires dépassent les périmètres institutionnels et administratifs, et connaissent des enjeux d'adaptation multiples : innovation, qualification des populations ; équipements, services, habitat ; risques et aléas environnementaux ; gouvernance... Face à ces enjeux, ces grands territoires disposent de capacités de rebond que l'État entend accompagner dans le cadre d'une mobilisation interministérielle.





LE BRUIT DES IDÉES

INNOVATIONS TERRITORIALES EN
BANDE DESSINÉE

Charlotte Hinfray • Matthieu Pehau • Simon Papaud • Félix Delepelaire
Matthieu Buratti • Pauline Bertrand • Quentin Lacombe • Sara Quod

Communiquer

LAB PÉRIURBAIN

L'INNOVATION PÉRIURBAINE À L'HONNEUR

Le CGET a lancé, en juillet, avec l'appui des préfetures, une démarche nationale d'identification de bonnes pratiques en matière d'aménagement, d'urbanisme, du développement territorial, d'innovation ou encore d'économie sociale et solidaire.

Cette démarche s'est traduite par la création du « Lab périurbain », plateforme publique lancée en juillet par le ministère de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales et animée par le CGET. Cette plateforme collaborative en ligne promeut le débat et la réflexion. Elle recense des projets innovants relevant de l'agriculture de proximité et des circuits courts, des commerces, de l'urbanisme, des mobilités, de l'accès aux services, du vivre ensemble.... Comprendre sans idée reçue, faire évoluer le regard sur ces territoires, mieux prendre en compte leurs enjeux spécifiques et soutenir leur potentiel d'innovation et d'expérimentation, tout en mobilisant habitants et forces vives, tels sont les objectifs du Lab.



Pour en savoir plus :
<http://periurbain.cget.gouv.fr>



Le Lab périurbain visait à répondre de manière originale aux enjeux d'un espace insuffisamment considéré politiquement. On a d'abord cherché à donner de la visibilité aux habitants et aux acteurs de ces territoires, à les écouter, à entendre leurs difficultés, à débattre, à identifier leurs projets et à dépasser certaines représentations caricaturales encore trop répandues. Fort de ces échanges, on s'attache aujourd'hui à diffuser des connaissances pour enrichir le débat public. On tente aussi de favoriser l'essaimage de projets locaux remarquables et potentiellement profitables à d'autres territoires périurbains confrontés à des problèmes de mobilité, de développement économique, de maintien de l'activité agricole, d'amélioration de la qualité de vie...

STÉPHANE CORDOBÈS, chef du bureau
de la prospective et des études (CGET)

5 PROJETS LOCAUX INNOVANTS RÉCOMPENSÉS

Un « Prix de l'innovation périurbaine » a été décerné par le ministre de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales, le 28 novembre.

Un jury présidé par Frédéric Bonnet, Grand Prix de l'urbanisme 2014, et rassemblant une douzaine de personnalités, a retenu cinq projets locaux exemplaires distingués pour leur originalité et leur capacité à essaimer dans d'autres territoires. Ils ont été sélectionnés parmi 211 projets proposés par des collectivités territoriales, des associations, des entreprises, des services de l'État ou des particuliers, issus des différentes régions françaises.

LE JOLI MOIS DE L'EUROPE EN FRANCE

Pour l'édition 2016 du « Joli mois de l'Europe », le CGET a organisé une exposition sur le parvis de l'Hôtel de Ville, à Paris. L'occasion de faire découvrir les fonds européens au grand public à travers 24 affiches et des infographies pédagogiques. Le CGET apporte son soutien aux

autorités de gestion des fonds européen en régions pour l'organisation de cette manifestation, à travers des outils de communication. Des centaines de manifestations ont eu lieu partout en France.



Pour en savoir plus :
www.jolimoisdeleurope.eu
[#JMEurope](https://twitter.com/JMEurope)

SERVICES PUBLICS

LA « SEMAINE DE L'INNOVATION PUBLIQUE »

Du 14 au 20 novembre 2016, le CGET a coordonné, avec l'appui du laboratoire La 27^e Région, la 3^{ème} édition de « La Semaine de l'innovation publique », organisée à travers toute la France.

Pilotée par le secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP) avec le secrétariat d'État chargé de la réforme de l'État et de la simplification, cette manifestation a mis en lumière des actions innovantes, développées dans les services publics. Depuis trois ans, l'État valorise ainsi l'émergence d'une administration qui se modernise à travers des initiatives innovantes, au profit de tous les usagers : particuliers, chefs d'entreprise, responsables associatifs ou fonctionnaires.



LE BRUIT DES IDÉES : L'INNOVATION PUBLIQUE EN BANDE DESSINÉE

Un collectif d'étudiants a conçu une bande dessinée illustrant huit projets d'innovation territoriale. De septembre 2015 à juin 2016, les huit étudiants – inscrits à Sciences Po Paris et à l'école de dessin Émile-Cohl (Lyon) – ont sillonné la France pour faire découvrir des projets traitant de la lutte contre le chômage, contre le gaspillage, le renforcement du lien social, l'amélioration de l'habitat... Ce projet original a reçu le soutien du CGET et du SGMAP.

Découvrir le projet : www.innovationdessinee.fr



CONCOURS « CARTE BLANCHE »

64 CANDIDATS REDESSINENT LA FRANCE

Au second semestre 2016, le CGET a coordonné le concours de cartographie « Carte blanche », en lien avec l'IGN et l'Insee.

Initié par le Premier ministre, ce concours a été organisé par le ministère de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales. De septembre à décembre 2016, les participants étaient invités à imaginer la carte de France, en mettant en scène le territoire avec ses 13 nouvelles régions, ses territoires ultramarins, ses départements et ses métropoles.

Une initiative destinée à un large public : chercheurs, consultants, cartographes professionnels ou amateurs, étudiants, collégiens et lycéens, artistes... À chacun d'inventer sa carte, avec son langage cartographique, son design, son support (vidéo, papier, numérique...) et ses techniques (sculpture, photographie, dessin, peinture, collage, serious game...).

Au total, 64 candidats ont proposé leur carte de France. Répartis dans trois catégories (« Professionnel », « Jeunesse » et « Artiste »), ils avaient également la possibilité de relever le défi de la carte administrative la plus réussie. Les quatre meilleures cartes, une dans

chaque catégorie, ont été choisies par un jury composé de 10 personnalités, géographes, cartographes, artistes et experts territoriaux. Les lauréats ont été rendus publics le 16 mars 2017.



Pour en savoir plus :
www.concours-cartographie.gouv.fr

LES TERRITOIRES FRANÇAIS EN 50 CARTES

Édité par le CGET à La Documentation française en décembre 2016, le troisième numéro de la collection de poche « En somme » propose, à travers une sélection de 50 indicateurs cartographiés et commentés, une approche synthétique de la diversité des territoires français. « En somme » s'inscrit dans les collections du CGET avec « En bref » et « En détail ».

CHIFFRES CLÉS

110 ÉVÉNEMENTS DU CGET EN 2016, DONT :



**2 COMITÉS
INTERMINISTÉRIELS**



**1 CONSEIL
NATIONAL DE LA
MONTAGNE (CNM)**



**1 RENTRÉE
CITOYENNE**

**CHAQUE MOIS, LES PUBLICATIONS DU CGET
TOUCHENT 58 000 LECTEURS :**

2 LETTRES D'INFORMATION

La Lettre de la politique
de la ville et des territoires

En 1 minute

3 COLLECTIONS D'OUVRAGES

- 19 numéros de la collection « En bref »
- 4 numéros de la collection « En détail »
- 2 numéros de la collection « En somme »

7 PUBLICATIONS

couvrant les champs de
l'emploi, de la création
d'activité, de la santé, de
la rénovation urbaine ou
encore de la
métropolisation.

1 232 823 PAGES VUES SUR LE SITE DU CGET
WWW.CGÉT.GOUV.FR

ÉDITEUR : Commissariat général à l'égalité des territoires

RÉDACTION : service communication avec l'ensemble des équipes du CGET

CONCEPTION ET RÉALISATION : Citizen Press

IMPRESSION : Baudelaire

COUVERTURE : (de gauche à droite) Fanny Reynaud / CIT'Images - Pierre-Yves Brunaud / Picturetank

DÉCOUVREZ NOS PUBLICATIONS



EN BREF

L'essentiel d'une étude,
des chiffres clés



EN DÉTAIL

Une thématique,
des analyses



EN SOMME

Des initiatives,
des infos pratiques



LA LETTRE

L'actualité
de la politique de la ville
et de l'aménagement
du territoire
1 jeudi sur 2



EN 1 MINUTE

Le zapping
de la semaine



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Premier ministre

COMMISSARIAT
GÉNÉRAL
À L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES

5 rue Pleyel, 93 283 Saint-Denis Cedex - 01 85 58 60 00

3W. cget.gouv.fr

f [/CGETgouv](https://www.facebook.com/CGETgouv)

@CGET_gouv

d [/cgetgouvfr](https://www.dailymotion.com/cgetgouvfr)

[/cget_gouv](https://www.instagram.com/cget_gouv)

CGET